ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Pyrénées-Atlantiques

Cabinet
Christiane MARSAN
Adjointe au directeur académique
des services de l'éducation nationale pour le 1er degré
Affaire suivie par :
Nathalie NIN
Tél : 05 59 82 22 21
Mél : nathalie.nin@ac-bordeaux.fr

Pau, le 27 octobre 2021

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale

à

Mesdames, messieurs les directeurs d'écoles

s/c mesdames, messieurs les inspecteurs de
l'éducation Nationale

Objet : mise en œuvre de la circulaire n° 32 du 27 aout 2020 relative aux conditions d'exercice des directeurs d'écoles.

Madame, Monsieur

La rentrée des classes étant désormais bien avancée, je reviens vers vous pour reprendre le fil de mes derniers courriers (1er décembre 2020 et 6 juillet 2021) quant aux conditions de travail des directeurs d'écoles.
Cette rentrée s'est semble-t-il déroulée de manière plus sereine que la précédente, malgré la nécessité d'organiser un accueil avec des contraintes sanitaires. Vous connaissiez en effet les procédures, même si je sais la charge de travail que représente cette organisation.

Sans reprendre toutes les mesures annoncées, je vous apporte les précisions suivantes :

Donner du temps aux directeurs

Comme nous nous y étions engagés, les inspecteurs ont planifié les décharges des écoles à 1 à 3 classes pour l'année en cours. Bien entendu il pourra se produire des modifications dues aux aléas de la ressource en remplaçants. Dans ce cas, une nouvelle proposition vous sera faite dans les meilleurs délais.

Par ailleurs comme je le précisais dans mon précèdent courrier : « Des heures d'APC seront retirées aux directeurs qui le souhaitent jusqu'à hauteur de 24 H à leur demande sur des périodes de tension et ce, en lien avec l'inspecteur de circonscription. Ce dernier, dans le cadre du pilotage du pôle ressource de circonscription, veillera à ce qu'aucun élève à besoins particuliers ne soit lésé ».

Simplifier et donner de la visibilité

Vous avez été destinataires d'un document d'aide à la mise en place du plan de la continuité pédagogique, suivi d'une enquête en ligne à remplir au fil de l'eau, ce qui permettra de ne pas vous solliciter quotidiennement pour répondre aux demandes de suivi académique.

Le dispositif de continuité pédagogique que vous avez élaboré en équipe et présenté aux parents d'élèves restera une réponse disponible en cas de fermeture de classe.

Accompagner les directeurs et renforcer les échanges entre pairs

Le groupe de travail de directeurs sera reconduit pour poursuivre la réflexion sur des sujets métier. L'objectif étant de recenser les besoins, de créer des outils, de produire des ressources visant à faciliter le quotidien ; le groupe pourra également faire des propositions de formations.

Chaque inspecteur proposera deux noms de directeurs volontaires, afin de constituer un panel représentatif de l'ensemble des contextes d'exercice (classe unique, RPI, école bilingue, direction déchargée ...).
Chaque organisation syndicale désignera un directeur en exercice pour y siéger.

Un calendrier sera arrêté, et communiqué ; les modalités de travail dans le groupe seront fixées lors de la première réunion.

Madame Nathalie DESCLAUX, référente départementale des directeurs, animera ce groupe. Disponible et à l'écoute, c'est un pair qui pourra vous proposer des aides sous différentes formes : échanges de pratiques, visites dans les écoles etc. Vous pouvez la joindre par mail à l'adresse : ce.ia64-dir-referent@ac-bordeaux.fr

Je vous envoie pour information la fiche de poste sur laquelle elle a été recrutée, même si bien entendu, dans le cadre d'une création de poste, ses missions pourront évoluer, notamment suite aux échanges en GT directeurs.

Par ailleurs, la formation statutaire des néo titulaires se déroulera cette année du mois de septembre au mois de mars, en alternant différents groupes de directeurs de 2020-2021 et de 2021-2022. Ainsi, nous comptons combler le retard pris sur ce dossier l'an dernier du fait de la crise sanitaire.

Concernant la formation continue des directeurs, différents modules seront proposés en distanciel, sur des temps courts, des problématiques ciblées et sur la base du volontariat.

Des formations seront offertes spécifiquement aux enseignants et directeurs ayant bénéficié d'équipements numériques dans le cadre des appels à projets sur les temps de formation départementales à hauteur de 6h. Ces formations ne seront accessibles qu'aux enseignants non impliqués dans une constellation.

Enfin, compte tenu des retours très positifs que nous avions eus, des stages sur temps de congés seront organisés sur la base du volontariat, comme l'an passé. Ceux-ci sont accessibles à tous.

Veuillez recevoir, madame, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

François-Xavier PESTEL

2, place d'Espagne
64038 Pau Cedex
www.ac-bordeaux.fr